



MOTION

Pour le maintien de la politique de cohésion de l'Union Européenne et de ses modalités exécutoires par les Régions

Le 27 juin dernier, les dirigeants européens se sont accordés sur un programme stratégique européen pour la période 2024-2029. Celui-ci donne les grandes orientations et objectifs de l'Union européenne. Parmi ceux-ci figure la volonté de promouvoir un développement harmonieux global de l'UE, en accentuant la cohésion économique, sociale et territoriale. Il s'agit de poursuivre la convergence vers le haut, de réduire les disparités, de renforcer la résilience de l'UE, sa compétitivité et de stimuler la croissance à long terme de l'ensemble de l'Union.

En effet, d'importantes disparités persistent entre les territoires. La politique de cohésion vise à corriger ces écarts de richesse et de développement entre les Régions, grâce notamment à des fonds structurels. Ceux-ci financent de nombreux projets et favorisent l'atteinte des grands objectifs, particulièrement ceux liés aux transitions.

Alors que la compétitivité du continent marque le pas, l'ancienne commissaire à la Cohésion, Elisa Ferreira, a proposé au printemps dernier de s'inspirer du plan de relance européen (Next Génération EU) pour accorder une plus grande place aux réformes structurelles dans la future politique de cohésion.

Aujourd'hui, la nouvelle Commission européenne se met en place et l'ensemble des commissaires est validé. Le commissaire européen chargé de la cohésion et des réformes est Raffaele FITTO. Il a confirmé son souhait de réformer la stratégie de cohésion de l'UE en liant l'allocation des fonds aux réformes structurelles nationales. Mais il tient aussi des propos ambigus sur la politique de cohésion et sur sa mise en œuvre, notamment sur le rôle vital joué par les Régions.

Dès fin 2023, l'Etat et les Régions ont mené une réflexion sur le maintien de la politique de cohésion, ses contours, ses priorités et son mode de fonctionnement. Un appel a été également lancé par la Présidente de Régions de France en coopération avec 120 régions d'Europe. Cette préoccupation a été reprise lors du Congrès des Régions à Strasbourg, par la Présidente du CESER Grand Est et confortée notamment par la ministre Catherine VAUTRIN.

Ces déclarations des deux commissaires européens, ont suscité de vives inquiétudes quant à l'avenir de la politique de cohésion et ont motivé des prises de position fermes à ce sujet. Ainsi, dans sa résolution du 24 octobre dernier l'Association des régions frontalières européennes (ARFE) a affirmé que « *le prochain budget pluriannuel de l'UE [devait] préserver l'héritage historique de la politique de cohésion, en conservant un modèle décentralisé qui assure une participation solide des collectivités locales et régionales et en reconnaissant le rôle vital de la coopération transfrontalière dans la promotion de la proximité avec les citoyens et la réduction des disparités territoriales.* »

Pour sa part, lors de sa séance du 13 novembre dernier, le CESE a voté une résolution fixant ses priorités pour la nouvelle mandature européenne. Ce texte indiquait notamment que « *La politique de cohésion doit rester un des instruments fondamentaux pour atténuer les disparités entre les régions européennes et corriger les inégalités.* » et que « *la future révision de la structure même du budget de l'UE pourrait être l'occasion de reposer la question du rôle de la société civile organisée dans l'identification des priorités à financer.* »

Toutes les entités qui se sont récemment exprimées, CESER de France, CESER, CESE Européens entendent défendre résolument la poursuite de la politique de cohésion et le maintien des Régions en tant qu'autorités de gestion. En effet, la Région est l'échelon le plus pertinent pour la prise en compte des besoins des citoyens et des entreprises et pour répondre au principe de subsidiarité de l'UE qui place le pouvoir de décision au plus proche de l'action. C'est particulièrement vrai pour le Grand Est, qui a été reconnu par la commissaire européenne précédente Elisa Ferreira comme la première Région de France en termes de qualité de gestion et de dossiers. Pour rappel, ce sont 17.5 milliards pour la France et 1 Milliard pour la Région Grand Est pour la période 2021-2027.

Par conséquent,

- Le CESER Grand Est sera vigilant quant aux perspectives d'évolution de la politique de cohésion à la suite de l'élargissement de l'Europe.
- Le CESER Grand Est a insisté, dans ses récents travaux, sur l'intérêt de la gestion des fonds européens par la Région Grand Est au profit du développement des territoires et il restera très attentif quant aux perspectives d'évolution de la politique de cohésion en cohérence avec ses différentes préconisations lors des orientations budgétaires.
- Le CESER Grand Est souhaite le maintien du rôle vital des Régions dans la maîtrise et l'accompagnement de la politique de cohésion du fait de leur connaissance précise des spécificités territoriales et des besoins des acteurs de leur territoire.
- Le CESER Grand Est demande que la simplification d'accès aux fonds de la politique de cohésion soit encore accentuée, afin de favoriser son accès au maximum de bénéficiaires.
- Le CESER Grand Est demande le maintien du soutien financier aux programmes INTERREG de la Région Grand Est et rappelle son rapport sur les bassins de vie transfrontaliers.

- Le CESER Grand Est souhaite que la société civile organisée dont il est le représentant puisse être associée aux réflexions pour la prochaine programmation post 2021-2027, en s'appuyant notamment sur une concertation à créer entre services de l'Etat, du CESE, et de la Région Grand est.

**Adoptée par le Conseil économique, social et environnemental régional Grand Est
à l'unanimité lors de sa plénière du 5 décembre 2024.**